# « Un message et un projet d’arrêté du Conseil fédéral : à propos de la construction et de l’exploitation d’un réacteur atomique », *La Tribune de Genève* (8 novembre 1954)[[1]](#footnote-1)

[fr] L’article, envoyé de Berne, présente le message et le projet d’arrêté publiés par le Conseil fédéral sur la construction d’un réacteur atomique en Suisse. La Confédération prévoit de soutenir une société d’étude chargée de l’exploiter à hauteur de 11,8 millions de francs, dans un projet estimé à 20 millions au total et un coût annuel d’exploitation d’un million. Le gouvernement rappelle que le CERN à Genève ne saurait remplacer un réacteur, nécessaire pour tester les applications économiques de l’énergie atomique. Il précise que l’initiative est venue de l’industriel Walter Boveri au nom des grandes firmes suisses, et que l’obstacle principal — l’approvisionnement en uranium — est désormais levé. Le message et l’arrêté doivent être examinés par les Chambres en décembre.

[de] Der Artikel aus Bern stellt die Botschaft und den Verordnungsentwurf des Bundesrates über den Bau eines Atomreaktors in der Schweiz vor. Der Bund will eine Studiengesellschaft, die ihn betreiben soll, mit bis zu 11,8 Millionen Franken unterstützen; insgesamt wird das Projekt auf 20 Millionen veranschlagt, mit jährlichen Betriebskosten von rund einer Million. Der Bundesrat erinnert daran, dass das CERN in Genf keinen Reaktor ersetzen könne, der nötig sei, um die wirtschaftlichen Anwendungen der Atomenergie praktisch zu erproben. Er betont, dass die Initiative von Walter Boveri im Namen der großen Schweizer Industriefirmen ausgegangen sei und dass das Haupthemmnis – die Beschaffung von Uran – nun überwunden sei. Botschaft und Verordnung sollen im Dezember von den eidgenössischen Räten beraten werden.

[it] L’articolo, da Berna, presenta il messaggio e il progetto di decreto del Consiglio federale sulla costruzione di un reattore atomico in Svizzera. La Confederazione prevede di sostenere una società di studio incaricata di gestirlo con un contributo massimo di 11,8 milioni di franchi; il costo totale del progetto è stimato a 20 milioni, con spese annue di esercizio di circa un milione. Il governo ricorda che il CERN di Ginevra non può sostituire un reattore, necessario per testare le applicazioni economiche dell’energia atomica. Precisa che l’iniziativa è partita da Walter Boveri a nome delle grandi imprese svizzere e che l’ostacolo principale – l’approvvigionamento di uranio – è ormai superato. Messaggio e decreto saranno discussi dalle Camere nella sessione di dicembre.

[en] The article from Bern reports on the message and draft decree issued by the Federal Council regarding the construction of a nuclear reactor in Switzerland. The Confederation plans to support a study company tasked with operating it with up to 11.8 million francs; the total project cost is estimated at 20 million, with annual operating expenses of about one million. The government stresses that CERN in Geneva cannot substitute for a reactor, which is needed to test the economic applications of atomic energy. It notes that the initiative came from Walter Boveri on behalf of Switzerland’s major industrial firms, and that the main obstacle—the supply of uranium—has now been overcome. The message and decree will be debated by Parliament in December.

(De notre correspondant de Berne.)

Le Conseil fédéral a publié lundi matin un message et un projet d’arrêté concernait la construction et l’exploitation en Suisse d’un réacteur atomique.

D’après l’arrêté, la Confédération enregistre la construction et l’exploitation d’un tel réacteur destiné à rechercher les possibilités d’utilisation de l’énergie atomique à des fins économiques. Le Conseil fédéral est autorisé à fournir à une société d’étude qui construira et exploitera le réacteur des prestations d’un montant de 11,8 millions de francs au maximum. Les 11,8 millions se répartiraient comme il suit : 5 millions de francs pour les frais d’installation, y compris la mise à disposition de l’uranium ; 1,8 million de francs au maximum pour les frais d’administration, de développement et d’exploitation avant la mise en activité du réacteur ; 5 millions de francs au maximum pour les frais d’administration et d’exploitation après la mise en activité du réacteur. Toujours d’après l’arrêté, le Conseil fédéral serait d’autre part autorisé à conclure avec la société d’étude chargée de la construction et de l’exploitation des accords qui fixeront les détails des versements de la caisse fédérale, établiront les dispositions nécessaires à la sauvegarde de l’intérêt général et réserveront à la Confédération le droit de participer au capital de la société.

Dans son message, le Conseil fédéral rappelle que la Suisse a adhéré l’an dernier à l’Organisation européenne pour la recherche nucléaire, qui a créé un laboratoire à Genève. Il signale que ce laboratoire ne saurait cependant remplacer le réacteur atomique dont il approuve la construction. Les machines dont le laboratoire de Genève sera doté ne serviront en effet qu’à des buts purement scientifiques. Ces machines sont totalement différentes d’un réacteur et ne pourraient être employées à des recherches sur l’utilisation de l’énergie atomique dans l’économie. Or le Conseil fédéral estime qu’il est temps désormais d’examiner de très près, à l’aide d’expériences pratiques, quel rôle l’économie atomique pourrait jouer demain dans le développement de l’économie suisse.

Les frais d’installation du réacteur atomique s’élèveront au total à quelque 20 millions de francs et les frais d’exploitation à environ 1 million de francs par année. Le Conseil fédéral explique, dans son message, que l’initiative tendant à la construction du réacteur est partie de M. W. Boveri, agissant au nom des grandes maisons de l’industrie lourde et mi-lourde de Suisse allemande. Il signale que la nécessité de construire un engin de cette sorte a été reconnue depuis plusieurs années, mais que la réalisation de ce plan se heurtait à une difficulté insurmontable : l’impossibilité pour la Confédération de se procurer de l’uranium. Cette difficulté ayant été surmontée et de l’uranium ayant pu être acheté, le gouvernement estime qu’il est temps de passer à la réalisation du projet. Le message et l’arrêté gouvernementaux seront discutés par les Chambres dans leur session de décembre.

1. [https ://www.e-newspaperarchives.ch/ ?a=d&d=TDG19541108-01.2.82.2.1](https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=TDG19541108-01.2.82.2.1) [↑](#footnote-ref-1)